

25 % des Québécois gagnent trop peu pour vivre dignement

Le Journal de Québec · 29 avr. 2024 · 22 · michel.girard@ quebecormedia.com

Il y aurait actuellement 25 % des ménages québécois qui vivent sous le seuil du « revenu viable », lequel revenu sert de référence pour qu'un ménage puisse vivre dignement en 2024.



Autrement dit, il y a un ménage sur quatre qui, selon sa catégorie de ménage, vit dans la pauvreté alors que son revenu après impôts est inférieur au revenu requis pour se procurer le panier de biens et services dont il a minimalement besoin pour vivre adéquatement dans son patelin.

La vulnérabilité financière de ces ménages vivant sous le seuil du « revenu viable » est d'autant plus grande qu'il est devenu, selon la chercheuse Ève-lyne Couturier de L'IRIS, de plus en plus difficile de sortir de la pauvreté dans un contexte de crise du logement comme celui que l'on vit ces dernières années.

UN SEUIL QUI AUGMENTE

À preuve, dans la nouvelle étude sur le « revenu viable » que Mme Couturier vient de publier avec la collaboration de Guillaume Tremblay-boily, on constate que de 2023 à 2024, la barre du « revenu viable » a augmenté sensiblement dans toutes les régions du Québec et dans les 21 catégories de ménage.

Cela a eu pour effet dramatique d'augmenter forcément le nombre de ménages vivant aujourd'hui sous ledit seuil de « revenu viable », faute de voir leur revenu augmenter aussi fortement.

À titre d'exemple, voici le « revenu viable » requis en 2024 dans trois des diverses catégories de ménage analysées par les chercheurs Couturier et Tremblay-boily et la hausse moyenne dudit revenu viable survenue en 2024 par rapport à 2023.

Comme je le mentionnais précédemment, un ménage sur quatre, selon la chercheuse Ève-lyne Couturier de L'IRIS, gagnent présentement un revenu inférieur au « revenu viable ». Dans la seule région de Montréal, cela inclut notamment les personnes seules qui se retrouvent dans la situation suivante avec leurs revenus annuels, lesquels sont inférieurs au «

revenu viable ».

- Aide sociale : 11 845 \$
- Aide sociale avec contraintes temporaires : 13 777 \$
- Solidarité sociale : 17 293 \$
- Revenu de base de solidarité (dernier recours) : 21 193 \$
- 65 ans, avec pension de sécurité de vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRV) : 24 752 \$
- 65 ans, avec PSV, SRG, RRQ de 15 000 \$: 28 374 \$
- 65 ans, avec PSV, SRG, RRQ de 9000 \$ et salaire minimum 20 heures / semaine : 37 041 \$
- Salaire minimum (15,75 \$), 35 heures par semaine : 26 294 \$
- Salaire de 20 \$ / heure, 35 heures par semaine : 30 538 \$

Concernant un simple salarié vivant seul, il lui faudra gagner un salaire de 27 \$ l'heure, à 35 heures par semaine, durant 52 semaines, pour réussir à gagner un revenu après impôts de 38 246 \$. Avec ce revenu, il se donnera une marge de manoeuvre d'à peine 1 % par rapport au revenu viable dont il a besoin pour vivre à Montréal.

UN ÉCART CONSIDÉRABLE AVEC LES SEUILS DES GOUVERNEMENTS

Pour déterminer la proportion des ménages qui vivent dans la pauvreté, les gouvernements de Québec et d'Ottawa préfèrent se baser sur la mesure du panier de consommation (MPC), laquelle mesure couvre, selon eux, les besoins de base.

Selon le MPC, voici, pour la région de Montréal, le seuil en dessous duquel un ménage vit dans la pauvreté, et entre les parenthèses, vous trouverez l'écart avec le revenu viable :

- 1 personne : 25 476 \$ (– 12 428 \$)
 - 2 personnes : 36 029 \$ (– 15 194 \$)
 - 4 personnes : 50 953 \$ (– 30 984 \$)
- Comme vous pouvez le constater, l'écart entre les seuils du MPC et du « revenu viable » est immense. Voilà pourquoi aux yeux des gouvernements de Québec et d'Ottawa le nombre de ménages pauvres n'est pas de 25 %, mais plutôt sous la barre des 8 %. Et ça leur donne bonne conscience !

La vulnérabilité financière de ces ménages est d'autant plus grande qu'il est devenu de plus en plus difficile de sortir de la pauvreté dans un contexte de crise de logement.

Santé et sécurité au travail : le mouvement syndical déplore 210 décès en 2023

Une soixantaine de personnes liées au mouvement syndical se sont rassemblées devant l'Assemblée nationale dimanche matin pour honorer la mémoire des 210 travailleurs qui ont perdu la vie au cours de la dernière année au Québec.

PHOTO : RADIO-CANADA / PHILIPPE L'HEUREUX

- [François Pouliot \(Consulter le profil\)](#)

[François Pouliot](#)

Publié hier à 15 h 48 HAE

Depuis 1996, le mouvement syndical souligne le 28 avril, Journée internationale de commémoration en hommage aux travailleuses et aux travailleurs morts ou blessés au travail. Pour l'occasion, une soixantaine de personnes se sont rassemblées devant l'Assemblée nationale dimanche matin pour honorer la mémoire des 210 travailleurs qui ont ainsi perdu la vie au cours de la dernière année au Québec.

Même si le nombre 210 représente une baisse par rapport à [l'année précédente](#), où les décès liés à un accident de travail ou à une maladie professionnelle se sont chiffrés à 216, Denis Bolduc, secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), a bien du mal à s'en réjouir.

Avant la pandémie, on était sous la barre des 200, rappelle-t-il en entrevue avec Radio-Canada.

En 2019, 190 décès avaient été déplorés, selon les données de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST).

Pour la présidente de la CSN, Caroline Senneville, ce sont des sœurs, des frères, des pères, des mères, des ami-es et des collègues qui sont décédés et qui ont laissé dans le deuil leurs proches à cause du travail, peut-on lire dans un communiqué émis dimanche.

Un cri d'alerte pour le secteur de la construction

Denis Bolduc note également que c'est le secteur de la construction qui est principalement touché.

On a eu 68 décès l'an dernier par rapport à 57 l'année précédente, indique-t-il. Il croit que ces 11 décès de plus doivent être perçus comme un cri d'alerte dans le milieu.

Les initiatives du gouvernement Legault pour inciter les gens à exercer des métiers de la construction et ainsi pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre sur les chantiers, notamment en offrant [des formations rapides et payées](#), inquiètent M. Bolduc.

Raccourcir les formations, nous, on pense que ça va avoir un impact sur la santé et la sécurité.

Une citation de Denis Bolduc, secrétaire général de la FTQ

Caroline Senneville souligne aussi que l'exposition à l'amiante et à la silice cristalline représente encore une fois la cause principale des maladies professionnelles meurtrières au Québec. Sur les 210 décès dénombrés en 2023, la CNESST note que 137 étaient attribuables à une maladie professionnelle.

Promesses et prévention

Si le 28 avril est une occasion pour M. Bolduc et pour le mouvement syndical en général de rendre hommage aux victimes, c'est aussi une façon de rappeler au gouvernement que c'est par les lois qu'on peut améliorer la situation, dit le secrétaire général de la FTQ.

Adoptée à l'automne 2021, la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail ne livre pas les résultats escomptés, selon lui.

Il insiste pour dire que la [réforme pilotée par le ministre québécois du Travail, Jean Boulet](#), n'est pas allée aussi loin qu'on voulait, nous, les syndicats, invoquant des promesses [du gouvernement selon lesquelles] la situation s'améliorerait et s'améliorerait rapidement.

Il aimerait maintenant que les décideurs valorisent davantage la prévention en milieu de travail.

Ça ne coûte pas cher, la prévention, dit-il. Ça évite des accidents, ça évite des décès, ça évite des coûts [...] et ça nous protège de drames familiaux.

Il y a des études qui démontrent que quand tu investis un dollar en prévention, ça t'en fait sauver 10 en réparations plus tard.

Une citation de Denis Bolduc, secrétaire général de la FTQ

Un rassemblement a également eu lieu dimanche du côté de Montréal.

Avec des informations de Philippe L'Heureux